COMMISSION EUROPÉENNE
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Protection et intégration sociales
Analyse sociale et démographique

Veuillez consulter régulièrement cette section Questions/Réponses, car toutes les questions d'intérêt pour un nombre de candidats potentiel seront publiées ici.

Appel à propositions VP/2006/013

"Analyse de questions thématiques relatives à la situation sociale, à la démographie et à la famille"

1. **Question: Où puis-je trouver des informations sur les projets réalisés les années précédentes ?**

   L'adresse du site Web est la suivante:
   http://ec.europa.eu/employment_social/social_situation/studies_en.htm

2. **Question: La Roumanie et la Bulgarie peuvent-elles participer ?**

   Cet appel s'adresse uniquement aux Etats membres actuels.

3. **Question: Combien d'organisations peuvent prendre part à cet appel? Doivent-elles être transnationales ?**

   Il n'y a pas de minimum ni de maximum fixés en ce qui concerne les organisations et il n'y a pas non plus d'obligations préalables en ce qui concerne les consortia transnationaux. Toutefois, les critères d'attribution concernant l'aspect transnational de l'appel doivent être dûment respectés et la proposition doit être pleinement réalisée au sein des Etats membres.

4. **Question: Puis-je soumettre ma candidature cette année, malgré que je n'ai pas été retenu pour l'appel de l'année passée ?**

   Oui. Votre projet sera évalué sur base des critères définis pour l'appel de cette année.

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Bureau: J27 - 1/122. Téléphone: ligne directe (32-2) 2990483. Télécopieur: (32-2) 2993890.

http://ec.europa.eu/
E-mail: ralf.jacob@cec.eu.int

5. **Question: Où puis-je trouver les différents formulaires (F1, F2, etc.) à remplir dans le cadre d'un appel ?**

   Les formulaires sont accessibles à partir de l'intérieur même du formulaire électronique de candidature vers lequel vous trouverez un lien sur la page Web pour cet appel à propositions.
   (http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/tenders/index_calls_en.cfm).
   Concernant l'annexe F7 il n'y a pas de formulaire spécifique.

6. **Question: Les partenaires potentiels doivent-ils également être des organisations sans but lucratif?**

   Comme mentionné dans le texte de l'appel à propositions, tous les partenaires doivent effectivement être des organisations sans but lucratif.

7. **Question: D'après votre règlement concernant les frais d'hébergement, un participant venant d'un endroit à moins de 100 km devrait rentrer chez lui plutôt que de passer une nuit sur place (pour une conférence de 2 jours) ?**

   En principe, des indemnités journalières ne sont accordées qu'aux personnes se déplaçant vers un endroit de réunion distant d'au moins 100 km de leur lieu habituel de travail.

   En pratique, les besoins spécifiques des projets (comme la durée d'une conférence) seront examinés par un comité d'évaluation et évalués à la lumière des critères mentionnés dans le texte de l'appel.